

BULLETIN MENSUEL DE STATISTIQUES DES FINANCES LOCALES

DÉCEMBRE
2020

PRINCIPALES TENDANCES

A fin décembre 2020 et en comparaison avec la même période de l'année 2019, l'exécution des budgets des collectivités territoriales, sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, laisse apparaître les principales tendances ci-après :

Au niveau des recettes

Une baisse des recettes ordinaires de 12,6% provenant de :

- La diminution de 10,8% des impôts directs suite au recul de la part des régions dans le produit de l'impôt sur les sociétés (IS) et de l'impôt sur le revenu (IR) (-15,1%), de la taxe professionnelle (-12,8%), de la taxe de services communaux (-7,9%) et de la taxe d'habitation (-12,5%);
- La baisse de 11,6% des impôts indirects qui s'explique notamment par le recul de la part des collectivités territoriales dans le produit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) (-10,2%), de la part dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance (-22,3%), de la taxe de séjour (-55,7%), de la taxe sur les opérations de construction (-17,8%), et de la taxe sur les débits de boissons (-48,5%);
- La diminution de 17,7% des recettes non fiscales provenant notamment de la baisse de 51,4% des fonds de concours, de 26,2% des recettes domaniales et de 13,9% de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal, conjuguée à la hausse de 9,9% des subventions.

Les recettes fiscales transférées par l'Etat (part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA et part des régions dans le produit de l'IS, de l'IR et de la taxe sur les contrats d'assurance) représentent 55,7% des recettes globales des collectivités territoriales.

Au niveau des dépenses

- des dépenses ordinaires en diminution de 5,6% en raison de la baisse de 11,9% des dépenses des autres biens et services, conjuguée à la hausse de 4,2% des charges en intérêts de la dette et la stagnation des dépenses de personnel;
- des dépenses d'investissement passant de 17,1 MMDH à fin décembre 2019 à 14,9 MMDH à fin décembre 2020, soit une baisse de 12,8%.

Soldes d'exécution budgétaire

Conformément aux dispositions des lois organiques relatives aux régions, aux préfectures et provinces et aux communes, le budget d'une collectivité territoriale ne peut être qu'équilibré ou excédentaire.

A fin décembre 2020, l'exécution des budgets des collectivités territoriales fait ressortir :

- un solde ordinaire positif de 13,3 MMDH contre un solde ordinaire positif de 17,3 MMDH un an auparavant;
- un excédent global de 688 MDH, compte tenu d'un solde positif de 2.301 MDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes, contre un excédent global de 4.444 MDH enregistré un an auparavant, compte tenu d'un solde positif de 4.272 MDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes.

Cet excédent de 688 MDH est destiné à couvrir les dépenses engagées et dont le paiement interviendra l'année suivante.

Excédents globaux

A fin décembre 2020, les excédents globaux dégagés par les budgets des collectivités territoriales au titre de l'année 2020 (688 MDH) et des années antérieures ont été de 41,6 MMDH. Ces excédents sont destinés à couvrir les engagements visés au titre des dépenses de fonctionnement et d'équipement.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Décembre 2019	Prévisions 2020	Décembre 2020	Taux de réalisation	Variation en %
1- RECETTES	42 750	46 172	37 350	81%	-12,6%
1.1- Recettes fiscales :	33 935	37 856	30 098	80%	-11,3%
<i>Impôts directs</i>	12 342	21 277	11 010	52%	-10,8%
<i>Impôts indirects</i>	21 593	16 579	19 088	115%	-11,6%
1.2- Recettes non fiscales :	8 815	8 316	7 252	87%	-17,7%
<i>Domaine (recettes domaniales)</i>	852	769	629	82%	-26,2%
<i>Redevance OTDP¹ communal</i>	854	1 452	735	51%	-13,9%
<i>Fonds de concours et subventions</i>	4 962	3 463	4 050	117%	-18,4%
<i>Autres recettes</i>	2 147	2 632	1 838	70%	-14,4%
2- DEPENSES ORDINAIRES	25 474	31 953	24 041	75%	-5,6%
2.1- Biens et services :	24 459	30 819	22 983	75%	-6,0%
<i>Personnel</i>	12 045	13 689	12 041	88%	0,0%
<i>Autres biens et services</i>	12 414	17 130	10 942	64%	-11,9%
2.2- Intérêts de la dette	1 015	1 134	1 058	93%	4,2%
3- SOLDE ORDINAIRE	17 276	14 219	13 309		
4- INVESTISSEMENT²	17 104	60 964	14 922	24%	-12,8%
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	10	-43	1		
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	4 262	-6 553	2 300		
7- EXCEDENT³	4 444	-53 341	688		
8- FINANCEMENT² :	-4 444	53 341	-688		
<i>Recettes d'emprunt</i>	4 766	946	2 995		
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-1 354	-1 834	-1 499		
<i>Variation de l'excédent</i>	-7 856	54 229	-2 184		

¹ Occupation temporaire du domaine public.

² Les prévisions d'investissement et de financement sont basées sur l'hypothèse d'émission de la totalité des crédits d'investissement.

³ Le budget d'une collectivité territoriale ne peut être qu'équilibré ou excédentaire, conformément aux dispositions des articles :

- 167, 216 et 217 de la loi organique n° 111-14 relatives aux régions ;
- 146, 194 et 195 de la loi organique n° 112-14 relatives aux préfectures et provinces ;
- 154, 203 et 204 de la loi organique n° 113-14 relatives aux communes.

RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Décembre 2019	Prévisions 2020	Décembre 2020	Taux de réalisation	Variation en %
RECETTES FISCALES	33 935	37 856	30 098	80%	-11,3%
IMPÔTS DIRECTS	12 342	21 277	11 010	52%	-10,8%
<i>Taxe de services communaux⁴</i>	3 498	8 015	3 221	40%	-7,9%
<i>Taxe professionnelle⁴</i>	2 717	6 983	2 369	34%	-12,8%
<i>Taxe d'habitation⁴</i>	304	837	266	32%	-12,5%
<i>Taxe sur les terrains urbains non bâtis</i>	1 332	2 073	1 342	65%	0,8%
<i>Part des régions dans l'IS</i>	2 416	1 703	2 046	120%	-15,3%
<i>Part des régions dans l'IR</i>	2 075	1 666	1 766	106%	-14,9%
IMPÔTS INDIRECTS	21 593	16 579	19 088	115%	-11,6%
<i>Part des CT dans le produit de la TVA</i>	18 368	12 959	16 496	127%	-10,2%
<i>Part des CT dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurances</i>	622	461	483	105%	-22,3%
<i>Taxe sur les opérations de construction</i>	752	922	618	67%	-17,8%
<i>Taxe sur les opérations de lotissement</i>	230	252	215	85%	-6,5%
<i>Taxe sur les débits de boissons</i>	227	465	117	25%	-48,5%
<i>Taxe sur l'extraction des produits de carrières</i>	189	180	159	88%	-15,9%
<i>Taxe de séjour</i>	246	331	109	33%	-55,7%
<i>Taxe sur les services portuaires</i>	269	222	271	122%	0,7%
<i>Autres impôts indirects</i>	690	787	620	79%	-10,1%
RECETTES NON FISCALES	8 815	8 316	7 252	87%	-17,7%
<i>Domaine (recettes domaniales)</i>	852	769	629	82%	-26,2%
<i>Redevance OTDP communal</i>	854	1 452	735	51%	-13,9%
<i>Fonds de concours</i>	2 288	500	1 112	222%	-51,4%
<i>Redev. recettes mandataires des marchés de gros</i>	596	1 018	596	59%	0,0%
<i>Intérêts des fonds placés au Trésor</i>	396	271	424	156%	7,1%
<i>Subventions</i>	2 674	2 963	2 938	99%	9,9%
<i>Recettes diverses</i>	1 155	1 343	818	61%	-29,2%
TOTAL DES RECETTES	42 750	46 172	37 350	81%	-12,6%

⁴ La loi n° 47-06 relative à la fiscalité des collectivités locales promulguée par le dahir n° 1-07-195 du 30/11/2007 (B.O n° 5584 du 6 décembre 2007) telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 05-10, promulguée par le dahir n° 1-10-22 du 11/2/2010 (B.O n° 5822 du 18 décembre 2010) a remplacé la taxe d'édilité par la taxe de services communaux, la patente par la taxe professionnelle et la taxe urbaine par la taxe d'habitation.

Les recettes encore recouvrées au titre de la taxe d'édilité, de la patente et de la taxe urbaine figurent parmi les recettes de la taxe de services communaux, de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation respectivement.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES PAR TYPE DE COLLECTIVITE

En millions de dirhams

	Régions	Préfectures Provinces	Communes	Total
1- RECETTES	8 310	4 210	24 830	37 350
1.1- Ressources gérées par les collectivités :	570	279	5 804	6 653
<i>Taxes locales et redevances diverses</i>	480	178	3 083	3 741
<i>Produits des services</i>	0	0	904	904
<i>Produits des biens</i>	90	101	1 817	2 008
1.2- Ressources gérées pour le compte des CT:	158	0	5 698	5 856
Taxe de services communaux	158	0	3 063	3 221
Taxe professionnelle	0	0	2 369	2 369
Taxe d'habitation	0	0	266	266
1.3- Ressources transférées :	7 582	3 931	13 328	24 841
<i>Part dans le produit de la TVA</i>	0	3 652	12 844	16 496
<i>Part dans le produit de l'IS et de l'IR</i>	3 812	0	0	3 812
<i>Part dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance</i>	483	0	0	483
<i>Fonds de concours et subventions</i>	3 287	279	484	4 050
2- DEPENSES ORDINAIRES	1 444	2 622	19 975	24 041
2.1- Biens et services :	1 148	2 569	19 266	22 983
<i>Personnel</i>	186	2 078	9 777	12 041
<i>Autres biens et services</i>	962	491	9 489	10 942
2.2-Intérêts de la dette	296	53	709	1 058
3- SOLDE ORDINAIRE	6 866	1 588	4 855	13 309
4- INVESTISSEMENT	6 879	2 244	5 799	14 922
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	0	0	1	1
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	184	392	1 724	2 300
7- EXCEDENT	171	-264	781	688
8- FINANCEMENT :	-171	264	-781	-688
<i>Recettes d'emprunt</i>	1 213	1 032	750	2 995
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-355	-82	-1 062	-1 499
<i>Variation de l'excédent</i>	-1 029	-686	-469	-2 184

La situation **provisoire** des charges et ressources des collectivités territoriales et de leurs groupements arrêtée à fin décembre 2020 laisse apparaître une baisse des ressources de 12,6% et des dépenses ordinaires de 5,6%, dégageant ainsi un solde ordinaire positif de 13,3 MMDH.

Compte tenu de dépenses d'investissement de 14,9 MMDH et d'un solde positif des comptes spéciaux et des budgets annexes de 2.301 MDH, les budgets des collectivités territoriales dégagent un excédent global de 688 MDH.

1-RECETTES

Les recettes ordinaires des collectivités territoriales se sont établies à 37,4 MMDH en diminution de 12,6% par rapport à fin décembre 2019. Ceci s'explique par la baisse de 12,7% des recettes transférées, de 10,2% des recettes gérées par l'Etat et de 14,6% des recettes gérées par les collectivités territoriales.

Ressources des collectivités territoriales				
	2019	Prévisions	2020	Evol. %
Transférées	28 443	20 252	24 841	-12,7%
Gérées par l'Etat	6 519	15 835	5 856	-10,2%
Gérées par les collectivités	7 788	10 085	6 653	-14,6%
TOTAL	42 750	46 172	37 350	-12,6%

1.1-RECETTES FISCALES

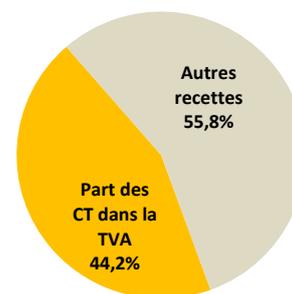
Les recettes fiscales ont atteint 30,1 MMDH, en diminution de 11,3% par rapport à leur niveau à fin décembre 2019, suite à la baisse de 10,8% des impôts directs et de 11,6% des impôts indirects. Les recettes fiscales ont constitué 80,6% des recettes globales des collectivités territoriales à fin décembre 2020.

1.1.1- ressources transférées

S'établissant à 24,8 MMDH à fin décembre 2020 contre 28,4 MMDH un an auparavant, les ressources transférées sont en baisse de 12,7%. Ceci résulte de la diminution de la part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA (-1.872 MDH), des fonds de concours (-1.176 MDH), de la part des régions dans le produit de l'IS et de l'IR (-679 MDH) et de leur part dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance (-139 MDH), conjuguée à l'augmentation des subventions (+264 MDH)

Les recettes des collectivités territoriales sont constituées pour 44,2% de leur part dans le produit de la TVA.

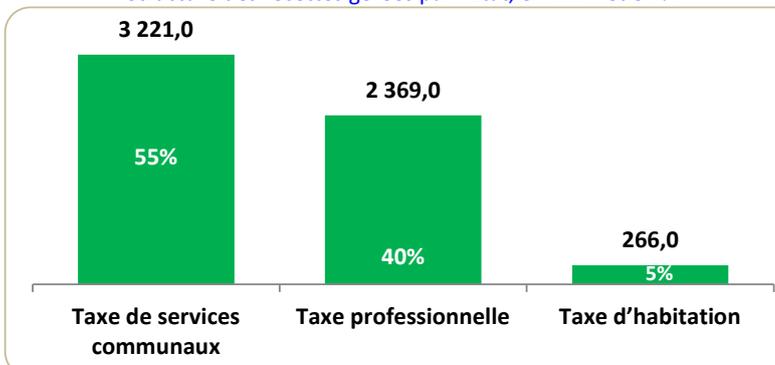
Structure des recettes des collectivités en 2020



1.1.2- ressources gérées par l'Etat

A fin décembre 2020, les ressources gérées par l'Etat pour le compte des collectivités territoriales ont atteint 5.856 MDH contre 6.519 MDH un an auparavant, soit une diminution de 10,2%, provenant de la baisse de la taxe professionnelle (-348 MDH), de la taxe de services communaux (-277 MDH) et de la taxe d'habitation (-38 MDH).

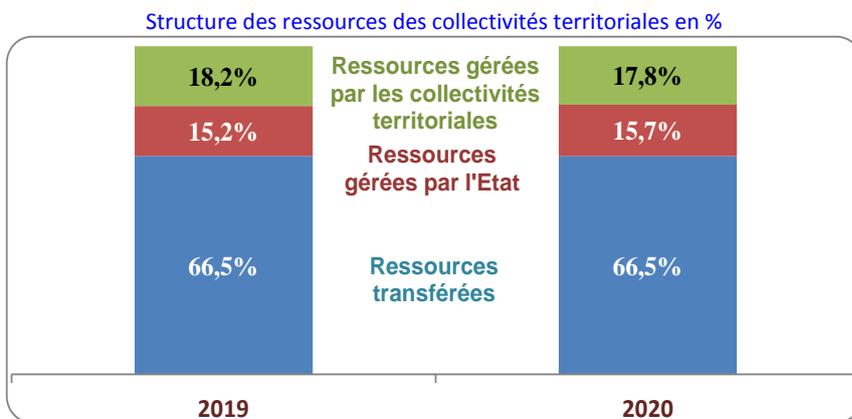
Structure des recettes gérées par l'Etat, en MDH et en %



1.1.3-ressources gérées par les collectivités territoriales

Les ressources gérées par les collectivités territoriales se sont établies à 6.653 MDH à fin décembre 2020 contre 7.788 MDH enregistré un an auparavant, en baisse de 14,6%. Elles sont constituées en grande partie des recettes de la taxe sur les terrains urbains non bâtis (1.342 MDH), de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (735 MDH), des recettes domaniales (629 MDH) et de la taxe sur les opérations de construction (618 MDH).

L'évolution de la structure des ressources des collectivités territoriales entre fin décembre 2019 et fin décembre 2020, fait ressortir une augmentation de la part des ressources gérées par l'Etat, conjuguée à une diminution de la part des ressources gérées par les collectivités territoriales et une stagnation de la part des ressources transférées.



1.2- RECETTES NON FISCALES

Les recettes non fiscales ont atteint 7.252 MDH, en baisse de 17,7% par rapport à leur niveau à fin décembre 2019, en raison principalement de la diminution de 51,4% des fonds de concours, de 26,2% des recettes domaniales et de 13,9% de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal, conjuguée à l'augmentation de 9,9% des subventions.

Les fonds de concours sont constitués pour une grande partie des versements effectués par certains départements ministériels (851 MDH contre 1.496 MDH).

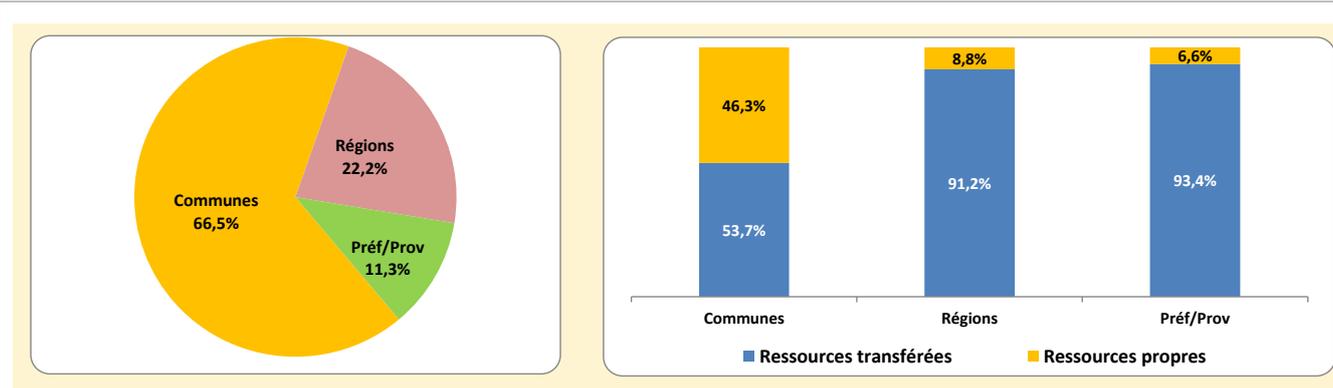
La baisse des recettes domaniales est due principalement à la diminution des produits de location des locaux à usage commercial ou professionnel (198 MDH contre 521 MDH) et du produit du domaine forestier relevant du territoire communal (97 MDH contre 216 MDH).

La hausse enregistrée au niveau des subventions provient essentiellement de l'augmentation des subventions de l'Etat (2,9 MMDH contre 2,6 MMDH).

1.3- REPARTITION DES RECETTES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Les recettes des communes ont été de 24,8 MMDH et représentent 66,5% des recettes globales des collectivités territoriales à fin décembre 2020.

La répartition des recettes par type de collectivité territoriale à fin décembre 2020, permet de relever que les ressources transférées sont inversement proportionnelles aux ressources propres. Ainsi, les ressources transférées constituent 53,7% des recettes des communes contre 91,2% pour les régions et 93,4% pour les préfetures et provinces.

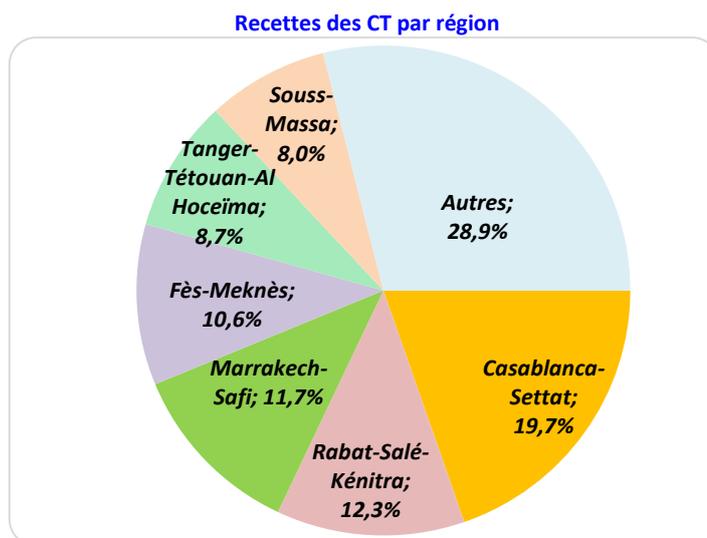


1.4- REPARTITION DES RECETTES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des recettes des budgets principaux des collectivités territoriales par région⁵, montre une forte concentration au niveau de six régions avec 71,1% de ces recettes.

Les recettes de la région de Casablanca-Settat (7.353 MDH) représentent 19,7% des recettes globales des collectivités territoriales. La région de Rabat-Salé-Kénitra vient en second rang avec 12,3% des recettes.

Les recettes de la région de Dakhla-Oued Ed Dahab représentent 2,2%.



Régions	Ressources gérées par les CT	Ressources gérées par l'Etat	Ressources transférées	TOTAL
Casablanca-Settat	1 910	2 544	2 899	7 353
Rabat-Salé-Kénitra	870	1 044	2 694	4 608
Marrakech-Safi	822	511	3 048	4 381
Fès-Meknès	556	403	3 007	3 966
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	662	509	2 090	3 261
Souss-Massa	574	359	2 043	2 976
L'oriental	373	218	2 307	2 898
Béni Mellal-Khénifra	393	198	1 984	2 575
Drâa-Tafilalet	150	55	1 764	1 969
Laâyoune-Sakia El Hamra	158	0	1 361	1 519
Guelmim-Oued Noun	86	15	919	1 020
Dakhla-Oued Ed Dahab	99	0	725	824
TOTAL	6 653	5 856	24 841	37 350

2- DEPENSES

A fin décembre 2020, les dépenses globales réalisées par les collectivités territoriales (dépenses ordinaires, dépenses d'investissement et remboursements du principal de la dette) se sont établies à 40,5 MMDH, en baisse de 7,9% par rapport à leur niveau à fin décembre 2019. Elles se composent à hauteur de 59,4% de dépenses ordinaires.

2.1- DEPENSES ORDINAIRES

A fin décembre 2020, les dépenses ordinaires des collectivités territoriales ont atteint 24 MMDH, soit une diminution de 5,6% en raison de la baisse de 11,9% des dépenses des autres biens et services, conjuguée à la hausse de 4,2% des charges en intérêts de la dette et la stagnation des dépenses de personnel.

	DEPENSES ORDINAIRES				
	2019	Prévision	2020	Réalisation	Variation
Personnel	12 045	13 689	12 041	88%	0,0%
Autres biens et services	12 414	17 130	10 942	64%	-11,9%
Intérêts dette	1 015	1 134	1 058	93%	4,2%
TOTAL	25 474	31 953	24 041	75%	-5,6%

⁵ Décret n°2.15.40 du 20/2/2015, fixant le nombre des régions, leurs noms, leurs chefs-lieux et les préfectures et provinces les composant, publié au Bulletin Officiel n° 6340 du 05/3/2015.

Dépenses de personnel

Les salaires et indemnités servis à fin décembre 2020 ont atteint 12.041 MDH contre 12.045 MDH à fin décembre 2019. Ils représentent 50,1% des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales et absorbent l'équivalent de 73% de leur part dans le produit de la TVA.

Autres biens et services

Les dépenses au titre des autres biens et services se sont établies à 10.942 MDH à fin décembre 2020 contre 12.414 MDH un an auparavant. Elles sont constituées pour 58% d'octroi de subventions.

Intérêts de la dette

Les charges en intérêts de la dette des collectivités territoriales se sont établies à 1.058 MDH à fin décembre 2020 contre 1.015 MDH un an auparavant, en hausse de 4,2%.

SOLDE ORDINAIRE

L'exécution des budgets des collectivités territoriales à fin décembre 2020 a dégagé un solde ordinaire positif de 13,3 MMDH contre un solde ordinaire positif de 17,3 MMDH enregistré un an auparavant.

2.2- DEPENSES D'INVESTISSEMENT

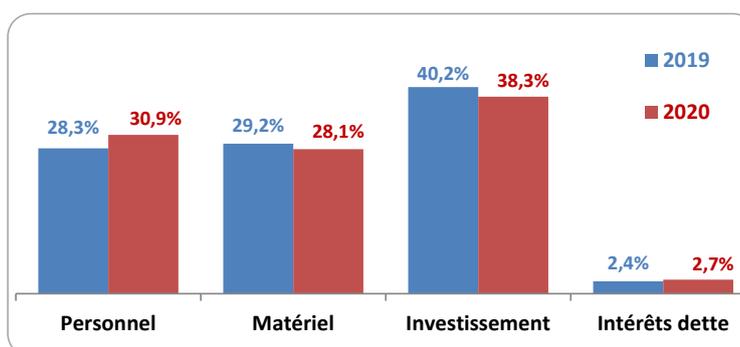
Les dépenses d'investissement des collectivités territoriales se sont établies à 14.922 MDH à fin décembre 2020 contre 17.104 MDH à fin décembre 2019, soit une diminution de 12,8% (-2.182 MDH).

Cette baisse s'explique notamment par la diminution des émissions au titre des programmes Nationaux (-1.401 MDH), des projets intégrés (-622 MDH), des acquisitions mobilières (-467 MDH) et des acquisitions immobilières (-139 MDH), conjuguée à l'augmentation des émissions au titre des travaux neufs et grosses réparations (+229 MDH) et des subventions (+218 MDH).

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
	2019	Prévision	2020	Réalisation	Variation
Travaux neufs et grosses réparations	3 381	18 778	3 610	19%	6,8%
Projets intégrés⁶	4 122	18 242	3 500	19%	-15,1%
Acquisitions immobilières	1 133	7 900	994	13%	-12,3%
Acquisitions mobilières⁷	1 180	2 314	713	31%	-39,6%
Programmes nationaux⁸	5 687	10 312	4 286	42%	-24,6%
Subventions	1 601	3 418	1 819	53%	13,6%
TOTAL	17 104	60 964	14 922	24%	-12,8%

Structure des dépenses émises au titre des budgets principaux des collectivités territoriales

L'évolution de la structure des dépenses des collectivités territoriales entre fin décembre 2019 et fin décembre 2020 fait ressortir la hausse de la part des dépenses de personnel et des charges en intérêts de la dette, conjuguée à la baisse de la part des dépenses de matériel et des dépenses d'investissement.



⁶ Les projets intégrés représentent des dépenses regroupées relatives à un même projet (construction de gares routières, réalisation de souks hebdomadaires, travaux d'aménagement, construction, entretien des chemins, etc....).

⁷ Les acquisitions mobilières se composent pour l'essentiel d'achat de véhicules et de motocycles.

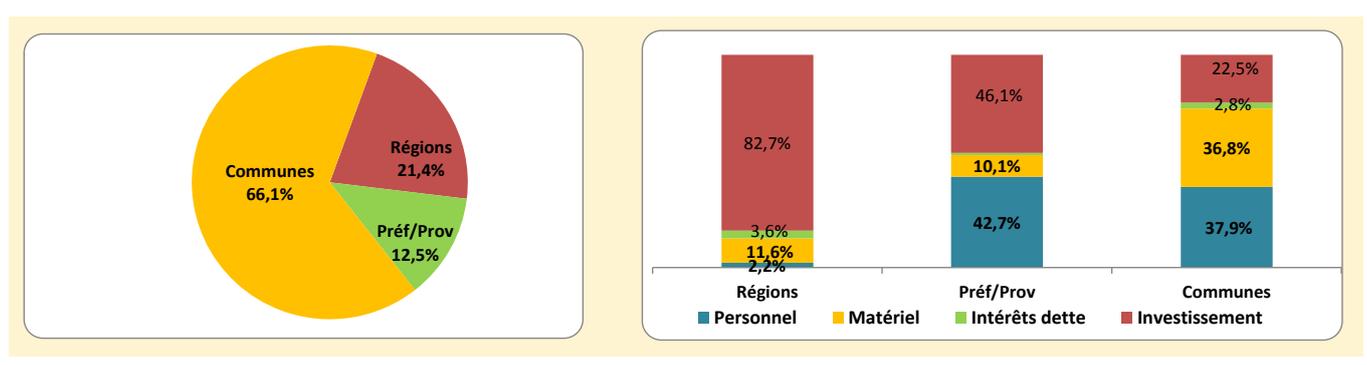
⁸ **PERG** : programme d'électrification rurale globale, **PAGER** : programme d'alimentation groupé en eau potable des populations rurales et **PNRR** : programme national des routes rurales.

2.3- REPARTITION DES DEPENSES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Avec 25,8 MMDH, la part des communes dans le total des dépenses ordinaires et d'investissement des collectivités territoriales est de 66,1% à fin décembre 2020.

La répartition de ces dépenses par type de collectivité territoriale à fin décembre 2020 permet de constater que :

- les dépenses de personnel constituent des parts importantes des budgets des communes (37,9%) et des préfectures et provinces (42,7%) ;
- les dépenses réalisées par les régions sont constituées à hauteur de 82,7% de dépenses d'investissement, de 11,6% de dépenses de matériel, de 3,6% de charges en intérêts de la dette et de 2,2% de dépenses de personnel.

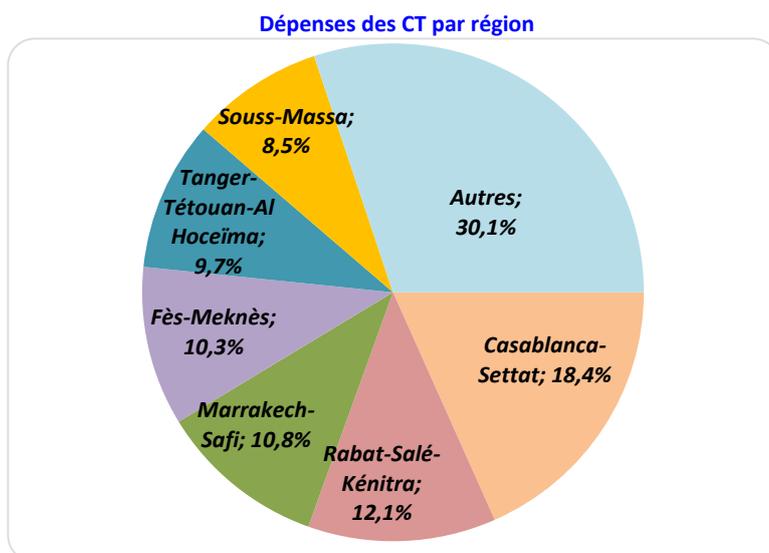


2.4- REPARTITION DES DEPENSES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des dépenses des collectivités territoriales par région montre une forte concentration au niveau de six régions avec 69,9% de ces dépenses.

Les dépenses de la région de Casablanca-Settat (7.151 MDH) représentent 18,4% des dépenses globales des collectivités territoriales.

Les dépenses de la région de Dakhla-Oued Ed Dahab représentent 2,2% des dépenses globales.



Régions	Personnel	Autres biens et services	Intérêts de la dette	Investissement	Total
Casablanca-Settat	2 347	2 685	287	1 832	7 151
Rabat-Salé-Kénitra	1 578	1 361	93	1 693	4 725
Marrakech-Safi	1 280	1 396	69	1 471	4 216
Fès-Meknès	1 467	1 088	110	1 361	4 026
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	1 082	1 010	72	1 627	3 791
Souss-Massa	856	657	105	1 712	3 330
Béni Mellal-Khénifra	835	631	66	1 553	3 085
L'oriental	1 170	785	82	1 042	3 079
Laâyoune-Sakia El Hamra	512	571	75	989	2 147
Drâa-Tafilalet	507	302	38	609	1 456
Dakhla-Oued Ed Dahab	127	221	45	707	1 100
Guelmim-Oued Noun	280	235	16	326	857
TOTAL	12 041	10 942	1 058	14 922	38 963

3- SOLDES DES BUDGETS ANNEXES ET DES COMPTES SPECIAUX

Les budgets annexes et les comptes spéciaux gérés par les collectivités territoriales ont dégagé à fin décembre 2020 un des soldes positifs de 1 MDH et 2.300 MDH respectivement contre un solde positif de 10 MDH pour les budgets annexes et un solde positif de 4.262 MDH pour les comptes spéciaux à fin décembre 2019.

4- EXCEDENT

Compte tenu des dépenses d'investissement et des soldes positifs des budgets annexes et des comptes spéciaux, la situation des charges et ressources des collectivités territoriales dégage un excédent global de 688 MDH à fin décembre 2020 contre un excédent global de 4.444 MDH enregistré un an auparavant.

L'excédent dégagé à fin décembre 2020, soit 688 MDH, est destiné à couvrir les dépenses engagées et dont le paiement interviendra l'année suivante.

5- FINANCEMENT

L'excédent dégagé par les budgets des collectivités territoriales à fin décembre 2020, auquel s'ajoutent les recettes d'emprunt de 2.995 MDH a permis le remboursement du principal de la dette pour 1.499 MDH et la reconstitution des excédents pour 2,2 MMDH.

6- EXCEDENTS GLOBAUX

A fin décembre 2020, les excédents globaux dégagés par les budgets des collectivités territoriales ont été de 41,6 MMDH. Ils comprennent les excédents des années antérieures et celui de l'année 2020 (688 MDH).

Ces excédents sont destinés à couvrir les dépenses programmées et engagées ou programmées, au titre des années antérieures et non payées pour 26,5 MMDH ainsi que les dépenses engagées en 2020 et non payées pour 11,4 MMDH. Le reliquat, soit 3,6 MMDH, constitue de la trésorerie disponible destinée au paiement des dépenses exigibles (salaires, eau et électricité, loyers, intérêts de la dette, gestion déléguée, ...).

Avec 22,2 MMDH, les communes interviennent pour 53,4% des excédents globaux des collectivités territoriales. Les dépenses programmées et engagées ou programmées par les communes, au titre des années antérieures et non payées représentent 56,2% du total des dites dépenses.

Avec 1,6 MMDH, les communes détiennent 42,8% de la trésorerie disponible des collectivités territoriales.

	Régions	Préfectures et Provinces	Communes	Total
Excédents globaux	12 460	6 894	22 204	41 558
1- dépenses programmées et engagées ou programmées, au titre des années antérieures et non payées	7 275	4 339	14 881	26 495
2- dépenses engagées en 2020 et non payées	3 972	1 681	5 764	11 416
3- trésorerie disponible	1 214	874	1 559	3 647

Répartition des excédents globaux à fin décembre 2020

